This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 459664

BT
810
.C38

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·

CENSURES

DE

PLUSIEURS THÉOLOGIENS

DE ROME,

CONTRE l'Extrait d'un Sermon prêché dans l'Egliſe Cathédrale d'Auxerre, pendant le Carême de 1757, par le P. AUBERT, Recteur du Collége des Jéſuites de la même Ville.

M DCC. LVIII.

BT
810
C38

356-13

AVERTISSEMENT.

LORSQUE M. de Condorcet eut pris poſſeſſion de l'Evêché d'Auxerre, le premier acte de Juriſdiction qu'il y exerça fut de révoquer les pouvoirs de Prêcher & de Confeſſer au très-grand nombre des Chanoines & autres Prêtres de ce Diocèſe, & de les rendre aux Jéſuites, auſquels feu M. de Caylus les avoit ôtés depuis 1725, en conſéquence d'une inſultante Remontrance *qui lui avoit été préſentée, où la Société en Corps prenoit la défenſe des erreurs qu'il avoit cenſurées dans le P. Lemoine. Non-ſeulement M. de Condorcet a rétabli les Jéſuites, mais il n'employe preſque plus que ces Peres dans le Saint Miniſtere de la parole: il les envoye faire des Miſſions dans tous les cantons de ſon Diocèſe, malgré les plaintes réiterées & les reſpectueuſes Remontrances des Curés contre la conduite de ces Miſſionaires.*

Ce Prélat fit prêcher le P. Pigenot dans sa Cathédrale, pendant l'Avent de 1756, & le P. Aubert pendant le Carême de 1757 : un autre Jésuite y prêche encore pendant ce Carême de 1758. Des Laïcs même parurent frappés de plusieurs dogmes & maximes qui furent avancés par ces deux Prédicateurs ; les Chanoines en furent scandalisés : & le Chapitre en Corps se crut obligé de dénoncer ces erreurs à l'Evêque, pour en obtenir que le scandale fût réparé ou par une Rétractation ou par une Censure solemnelle. Le Prélat reçut ces deux dénonciations à l'Abbaye de Vauluisant, où les Ordres du Roi le retenoient ; mais il n'y fit aucun droit, il ne daigna pas même en accuser la réception à son Chapitre. Elles auroient peut-être été ignorées du Public, tant leurs Auteurs avoient soin de les tenir cachées en attendant le Jugement du premier Pasteur ; si le P. Aubert lui-même n'en avoit procuré la publication.

M. de Condorcet lui ayant sans doute

donné avis de la dénonciation faite contre lui, il l'alla voir à Vauluisant : & là, sous les yeux de M. l'Evêque, il écrivit en son propre nom au Chapitre, pour repousser les accusations intentées contre lui.

On verra par les Censures que nous donnons, qu'il y a fort mal réussi : mais de plus, on ne peut être qu'indigné du ton de hauteur, de raillerie, d'yronie & de mépris que prend ce Jésuite vis-à-vis d'un Chapitre respectable. Cependant il crut son apologie si complette, que dès qu'il fut de retour à Auxerre, il y répandit, ainsi que dans le Diocèse, grand nombre de copies & de sa Lettre & de la dénonciation qu'elle réfutoit.

Dans cette Lettre, signée de lui, il donnoit un long extrait de son Sermon sur la Prédestination, qu'il prétendoit que les Dénonciateurs avoient mal saisi. Il comptoit sans doute que son texte ainsi rétabli étoit inattaquable : il se trompa. Ce fut précisément ce texte qui offensa le plus les oreilles Catholiques. On observa qu'il étoit copié presque mot pour mot sur

*la Préface de la 2e Partie de l'*Hiſtoire du Peuple de Dieu, *du P. Berruyer, où le dogme de la Prédeſtination eſt non-ſeulement détruit, mais traité avec la derniere indignité. Chacun voulut donc avoir des copies de cet Extrait du P. Aubert, il fut même imprimé, & il ſe répandit tellement, qu'il eſt enfin parvenu juſqu'à Rome. Les Théologiens de cette Capitale du Monde Chrétien en ont été encore plus choqués qu'on ne l'avoit paru en France : ils ſe ſont empreſſés de découvrir tout le venin qu'il cache ſous des figures de Rhétorique, ſur leſquelles il paroît que le Jéſuite avoit mis ſa confiance, & s'étoit flaté de faire illuſion. Nous croyons que des Cenſures ſi lumineuſes pourront être utiles aux Fidéles peut-être même ouvriront-elles les yeux à M. l'Evêque d'Auxerre, & lui feront connoître l'obligation où il eſt de prononcer une condamnation qu'il a cru pouvoir ſuſpendre juſqu'ici.*

EXTRAIT

Du Sermon d'un Religieux dans une Cathédrale, ſur le Dogme de la Prédeſtination.

» LOIN de nous les exceptions odieuſes
» que les Calviniſtes voudroient met-
» tre à l'univerſalité de ſon amour (de J. C.
» mourant.) Ha ! les barbares ! quel Dieu,
» quel Rédempteur voudroient-ils me faire
» adorer ? Un Dieu qui meurt pour ſauver
» tous les hommes, & qui du haut de ſa
» Croix appelle les uns & rejette les au-
» tres ; qui choiſit à ſon gré un petit nom-
» bre de favoris, & laiſſe les autres dans
» la maſſe de perdition. Cruels ! quel plai-
» ſir trouvez-vous à me déſeſpérer ? Vous
» voulez que je l'aime ce Dieu mourant,
» tandis que je roule dans mon eſprit ce
» doute affreux : m'aime-t-il, ce Dieu mou-
» rant, ou n'a-t-il pour moi que de la

» haine ? Veut-il mon ſalut, ou ma répro-
» bation ? Son Sang coule-t-il pour moi,
» ou coule-t-il en vain ? Doute affreux, qui
» glaceroit mon cœur en y répandant le
» trouble & le déſeſpoir : & cependant on
» veut que je l'aime, tandis qu'on s'efforce
» de me le peindre ſous les plus odieuſes
» couleurs : que j'aime un Dieu, qui peut-
» être ne m'aime pas ; qui m'ordonne de
» l'aimer, & ne veut point de mon amour ;
» qui me fait des loix rigoureuſes, & me
» laiſſe dans l'impuiſſance de les remplir ;
» qui ſe joue de moi en me faiſant des re-
» proches pour n'avoir pas fait ce qu'il
» ſçavoit bien n'être pas en mon pouvoir ;
» qui m'a pardonné le peché de mes peres,
» & m'en fait porter toutes les ſuites mal-
» heureuſes ; qui me laiſſe, qui m'aban-
» donne, qui me réprouve pour ce péché
» originel, qu'il m'a pourtant remis dans
» le Baptême. Voilà le Dieu que l'on pro-
» poſe à mon amour. Allez, barbares, ne
» vous mêlez plus de prêcher la charité.
» Vous n'êtes propres qu'à l'éteindre dans
» tous les cœurs. Laiſſez-moi mon Dieu
» tel qu'il eſt, bon pour tous, & bon pour
» moi, compatiſſant pour moi & pour
» tous, plein de miſéricorde, ouvrant à
» tous ſes plaies & ſon cœur, deſtinant à

» tous, ſans exception, le prix & les fruits
» de ſa Rédemption. Ha ! voilà le Dieu
» qui mérite d'être aimé. Anathême, ana-
» thême cent fois à qui ne l'aime pas.

De Litterati, p. 227.

EXTRAIT du Sermon d'un Religieux dans une Cathedrale, ſur le Dogme de la Prédeſtination. *Eſtratto d'una Predica di un Religioſo recitata in una Cattedrale ſul Dogma del la Predeſtinazione in* 4. ſenza luogo d'impreſſione.

ARTICOLO XXII.

E' un artifizio ingiurioſiſſimo alla Chieſa porre in bocca d' Eretici una dottrina Cattolica, per indi prendere occaſione d' inveire contro di eſſa, come contro un errore dalla Chieſa ſteſſa già condannato, e proſcritto. *La Fede Cattolica ſiccome non permette, che nulla le ſia tolto di ciò, che ella inſegna, così non vuole, che nulla le ſia aggiunto.* Ora di un tale artifizio deteſtabile ſi ſerve l' Autore del Sermone, di cui ſi è veduto ſtampato l' Eſtratto &c. Imperocchè egli vuol far paſſare per dogma Calviniano l' ammettere delle eccezioni all' Amore di Gesù Criſto per gli uomini, volendo ch' egli tutti ami egual-

Journal des Sçavans (*de Rome*) p. 227.

EXTRAIT du Sermon d'un Religieux dans une Cathédrale, ſur le Dogme de la Prédeſtination. *Extratto d'una Predica di un Religioſo recitata in una Cattedrale ſul Dogma della Predeſtinazione.in* 4. ſans lieu d'impreſſion.

ARTICLE XXII.

CET *Extrait* eſt un artifice très-injurieux à l'Egliſe. Il met dans la bouche des Hérétiques une Doctrine Catholique, pour en prendre occaſion d'invectiver contre cette Doctrine, comme contre une erreur déja condamnée & proſcrite par l'Egliſe même. *La Foi Catholique ne permet pas plus d'ajouter à ce qu'elle enſeigne que d'en rien retrancher.* C'eſt cependant l'artifice déteſtable dont ſe ſert aujourd'hui l'Auteur du Sermon dont on a vû l'Extrait imprimé, &c. Cet Auteur veut faire paſſer pour le Dogme de Calvin d'admettre des exceptions à l'amour de Jeſus-Chriſt pour les hommes. Il veut qu'ils

mente in ordine alla loro eterna ſalute, come chiaramente rilevaſi dalle conſeguenze, che naſcono dalla parzialità dell' Amore di Gesù Criſto più per gli uni che per gli altri, le quali l' Autore del Sermone rigetta come moſtri orribili ingiurioſi a Dio, e al Redentore. Tali ſono il dire, *che Criſto dall' alto della Croce chiama gli uni, rigetta gli altri; ch' ei ſceglie a ſuo piacere un picciol numero di favoriti, e laſcia gli altri nella maſſa di perdizione &c.*

Ma ſe queſto è errore Calviniano, conviene abbandonare a queſta ſetta d' Eretici le Scritture ſante, i ſanti Padri teſtimonj della dottrina della Chieſa, gli oracoli de' Concilj e de' Sommi Pontefici, e tutte le ſcuole Cattoliche.

La parzialità dell' amore di Dio, e di Gesù Criſto verſo coloro, che ha eletti alla gloria, è inſegnata chiaramente in tutti que' luoghi del Vangelo, ove ſi dice, che queſti ſono ſtati ſeparati dal Mondo, pel quale proteſta di non aver pregato il ſuo eterno Padre: che ſono ſtati dall' eterno Padre conſegnati al ſuo Divino Figliuolo, affinchè neſſuno di eſſi periſca, ma tutti ſieno da lui riſuſcitati nell' ultimo giorno. Queſti ſono quelli, per i quali nel Sermone dopo l' ultima Cena Criſto pregò

ſoient tous également aimés de J. C. par rapport à leur ſalut éternel ; comme il eſt clair par les conſéquences qui naîtroient, ſelon lui, de la partialité de l'amour de J. C. pour les uns plus que pour les autres. L'Auteur du Sermon rejette ces conſéquences comme d'horribles monſtres, injurieux à Dieu & au Rédempteur ; de dire, par exemple, "que Jeſus-Chriſt du „ haut de ſa Croix appelle les uns & rejette „ les autres ; qu'il choiſit à ſon gré un pe„ tit nombre de favoris, & laiſſe les au„ tres dans la maſſe de perdition, &c. „

Mais ſi c'eſt-là l'erreur de Calvin, il faut donc abandonner à cette ſecte d'Hérétiques les Saintes Ecritures, les SS. Peres témoins de la Doctrine de l'Egliſe, les Oracles des Conciles & des Souverains Pontifes, & toutes les Ecoles Catholiques.

La partialité (ſi profonde) de l'amour de Dieu & de Jeſus-Chriſt en faveur de ceux qui ſont élus à la gloire, eſt enſeignée clairement dans tous les endroits de l'Evangile où il eſt dit que les Elus ont été ſéparés du monde, pour qui J. C. paroît n'avoir point prié ſon Pere Eternel ; qu'ils ont été confiés par le Pere à ſon Divin Fils, afin qu'aucun d'eux ne périſſe, mais qu'il les reſſuſcite tous au

il ſuo eterno Padre ; e queſti ſono quelli, che neſſuno potrà rapirgli, perchè egli è una ſteſſa coſa col Padre, ed è Dio onnipotente. Queſti ſono quelle pecorelle docili, che aſcoltano, ed ubbidiſcono alla ſua voce, perchè in una maniera ſpeciale, ed efficace ſono addottrinati, e tratti dall' eterno ſuo Padre. Queſti ſono quei manſueti Agnelli, che con eterna, e gratuita predilezione ha ſeparati da i capretti, che ſono figura de' preſciti, perchè così è piaciuto al celeſte Padre. Certamente non potrebbe parlarſi di ſeparazione fatta dal Mondo, di conſegna datane a Gesù Criſto, di preghiera particolare fatta per eſſi, nè di ſpeciale vocazione, nè di amore diſtinto degli uni ſopra gli altri, ſe tutto il Mondo foſſe egualmente amato da Dio, e da Gesù Criſto ; e tutti egualmente partecipaſſero del frutto della Redenzione.

Più chiaramente ancora rileva queſta parzialità d' amore l' Apoſtolo S. Paolo nelle ſue Epiſtole, e particolarmente in quella ai Romani, nella quale propone per una figura degli Eletti Giacobbe, e per quella de' Reprobi Eſaù. Erano eſſi due fratelli concepiti ambedue nello ſteſſo utero, e nello ſteſſo tempo, e neſſuno di eſſi aveva per anche fatto bene, o male alcu-

dernier jour. Ce ſont ces Elus pour qui, dans le diſcours après la Cêne, Jeſus-Chriſt prie ſon Pere, diſant que perſonne ne pourra les lui ravir, parce qu'il eſt une même choſe avec le Pere & le Dieu Tout-puiſſant. Ce ſont ces Elus qui ſont ces brebis dociles qui écoutent & obéiſſent à ſa voix, parce qu'ils ſont enſeignés d'une maniere ſpéciale & efficace, & attirés par ſon Pere. Ce ſont eux qui ſont ces doux agneaux, que par une éternelle & gratuite prédilection il a ſéparés des boucs qui ſont l'image des réprouvés, parce qu'il a ainſi plu au Pere Céleſte. Certainement on ne pourroit parler ainſi de leur ſéparation du monde, de leur dépôt entre les mains de Jeſus-Chriſt, de ſes prieres particulieres pour eux, ni d'une vocation ſpéciale & d'un amour différent des uns au-deſſus des autres, ſi tout le monde avoit été également aimé de Dieu ou de Jeſus-Chriſt, & ſi tous participoient également aux fruits de la Rédemption.

L'Apôtre Saint Paul releve plus clairement encore cette (préférence &) partialité d'amour dans ſes Epîtres, & ſur tout dans celle aux Romains, où il propoſe Jacob pour figure des Elus, & Eſaü pour celle des Réprouvés. Ces deux freres

no. Eppure fu detto a Rebecca : *Jacob dilexi, Esau odio habui.* Dove mai può risplendere più chiaramente la parzialità dell' affetto, che in questo esempio? In fatti lo stesso Apostolo S. Paolo previde, che dopo un tale esempio avrebbero potuto opporgli, che Dio era ingiusto, e che era accettatore di persone. Ma come scioglie egli una tale objezione? forse col dire, che Dio amava tutti egualmente? No: ma col dire, che Dio è padrone de' suoi doni: *Miserebor cui misereor: misericordiam præstabo cui miserebor.* Dovrassi dunque annoverare tra' Calvinisti S. Paolo, perchè ha poste delle eccezioni all' universalità dell' amore di Dio, e di Gesù Cristo riguardo alla eterna salute degli uomini?

Che diremo poi de' santi Padri, e principalmente del gran Dottore della Grazia S. Agostino, il quale in tutte le sue opere contro i Pelagiani, e Semipelagiani ha inculcata sempre questa predilezione di Dio verso i suoi eletti; predilezione, che in essi è la causa e la sorgente d' ogni bene? A quale altra causa, che a questo particolare amore eterno di Dio, ha egli attribuito la predestinazione de' Santi? I libri *de Correptione & gratiâ, de Prædestinatione sanctorum, de Dono perseverantiæ*, ne sono una

avoient été conçus tous deux dans le même ſein & en même temps : & aucun d'eux n'avoit encore fait ni bien ni mal. Cependant il fut dit a Rébecca : *j'ai aimé Jacob & j'ai haï Eſaü.* Où pourroit éclater plus clairement la partialité de l'amour que dans cet exemple? Dans le fait, le même Apôtre Saint Paul prévoit que ſur un tel exemple on pouroit lui oppoſer que Dieu étoit injuſte, & qu'il faiſoit acception des perſonnes. Mais comment réſout-il une telle objection? Seroit-ce en diſant que Dieu les aimoit tous deux également? Non; mais c'eſt en diſant que Dieu eſt le maître de ſes dons : *Miſerebor cui meſereor : miſericordiam præſtabo cui miſerebor.* Il faudroit donc compter auſſi Saint Paul entre les Calviniſtes; parce qu'il a mis des exceptions à l'univerſalité de l'amour de Dieu & de Jeſus-Chriſt par rapport au ſalut éternel des hommes?

Que dirons-nous auſſi des SS. Peres, & ſur-tout du grand Docteur de la Grace S. Auguſtin? Car ce Saint dans tous ſes ouvrages contre les Pélagiens & les Sémi-Pélagiens inculque toujours cette prédilection de Dieu envers ſes Élus; prédilection qui eſt la cauſe en eux & la ſource de tout bien. A quelle autre cauſe qu'à cet amour particulier & éternel de Dieu a-t'il

prova convincente. Basterebbe per dimostrazione di ciò il solo esempio di due fanciulli, ch' egli adduce, uno de' quali subito dopo il Battesimo muore, e ottiene la gloria, l' altro, non ostante tutte le diligenze de' parenti, muore senza Battesimo, ed è escluso dal Regno di Christo.

Vuole di più lo stesso santo Dottore, che ci facciamo un debito di gratitudine per questo amore particolare, che Dio mostra ad alcuni, e non agli altri: *Relictis*, dice egli (a), *comparet se collectus, & repulsis electus; comparet se vasis iræ vas misericordiæ, & videat, quia ex unâ massâ fecit Deus aliud vas in honorem, aliud in contumeliam.... Quantam circa me habuit misericordiam, in illis mihi demonstravit, circa quos non habuit. Nisi enim debitor suspendatur, minus agit gratias, cui debitum relaxatur.*

Da S. Agostino non debbono separarsi su questo punto S. Prospero, e S. Fulgenzio, i quali quando hanno confutate le objezioni de' Semipelagiani, i quali volevano, che Cristo fosse morto egualmente per tutti, hanno detto, che ciò non potea

(a) *En. 1. Ps. 58. n. 20.*

attribué la Prédeſtination des Saints? Les livres *de Correptione & gratiâ*, *de Predeſtinatione Sanctorum*, *de dono perſeverantiæ* en ſont une preuve convainquante. Il ne faudroit pour le démontrer que le ſeul exemple qu'il apporte de deux enfans, dont l'un meurt auſſitôt après le Baptême & obtient le ſalut; l'autre, malgré tous les ſoins de ſes parens, meurt ſans Baptême, & eſt exclu du Royaume de Jeſus-Chriſt.

Le même Saint Docteur veut de plus que nous nous faſſions un devoir de reconnoiſſance de cet amour particulier que Dieu montre à quelques-uns & non à d'autres: » Que celui qui eſt pris, dit-il, ſe » compare à ceux qui ſont laiſſés, & celui » qui eſt choiſi à ceux qui ſont rejettés. Que » le vaſe de miſéricorde ſe compare aux » vaſe de colere, & qu'il comprenne que » d'une même maſſe Dieu a fait des vaſes » dont les uns ſont deſtinés à des uſages » honorables, & les autres à des uſages » honteux..... Dieu m'a fait connoître » la grande miſéricorde qu'il m'a fait dans » ceux à qui il n'en a point fait: car ſi aucun » coupable n'étoit puni, celui auquel on » accorde le pardon ſe croiroit moins obligé de rendre grace «.

Il ne faut point ſéparer ſur cette matiere Saint Auguſtin de Saint Proſper & de Saint

intenderſi, che *propter unam omnium naturam; propter unam omnium cauſam: propter communem in primo homine perditionem: propter magnitudinem & potentiam exhibiti pretii.* A queſti ſi poſſono aggiungere S. Leone, S. Gregorio Magno, e comunemente tutti i Padri, che dopo S. Agoſtino hanno ſcritto di queſta materia, e tutti i Concilj, che ſu tali controverſie hanno promulgate le loro definizioni. La controverſia di Goteſcalco nel nono ſecolo diede motivo a' più illuſtri perſonaggi della Chieſa in quel tempo di difendere la dottrina di S. Agoſtino, la quale fu ſoſtenuta parimente in varj Concilj, e particolarmente in uno di Valenza compoſto d' illuſtri Veſcovi di più Provincie, e confermato dal gran Pontefice Niccolò I.

Ora chi ſarà sì prodigo, o piuttoſto sì ſconſigliato, che voglia di tutti queſti Padri farne un dono a' Calviniſti, perchè hanno poſte delle eccezioni all' univerſalità dell' amore di Gesù Chriſto?

La propoſizione del Predicatore è ingiurioſa altresì alle Scuole Cattoliche. Le più coſpicue ſono l' Agoſtiniana, e la Tomiſtica, e dambedue inſegnano come dogma Cattolico la predeſtinazione gratuita *ante præviſa merita*, ſenza che di eſſa poſſino af-

Fulgence. Car, quand ces Saints ont combattu les objections des Sémi-Pélagiens qui vouloient que Jesus-Christ fût mort également pour tous les hommes, ils ont dit que cela ne pouvoit s'entendre qu'en ce sens, » parce que la nature pour laquelle » il est mort est commune à tous, ainsi que » la cause, la perdition de tous venant du » Premier Homme; & parce que le prix » qu'il a donné est infini en grandeur & en puissance. On peut joindre à ces Saints Saint Leon, Saint Grégoire le Grand, & communement tous les Peres qui, depuis Saint Augustin, ont écrit sur cette matiere, & tous les Conciles qui ont publié des décisions sur cette controverse. Celle de Gotescalc au neuvieme siécle engagea plusieurs illustres personnages qui étoient dans l'Eglise en ce tems-là à prendre la défense de la Doctrine de Saint Augustin; elle fut pareillement soutenue par plusieurs Conciles, & en particulier par celui de Valence composé d'illustres Evêques de plusieurs Provinces, & confirmé par le grand Pape Nicolas I.

Après cela qui sera assez prodigue, ou plûtôt assez insensé pour vouloir abandonner tous ces Peres aux Calvinistes; parce qu'ils ont mis des exceptions à l'universalité de l'amour de Jesus-Christ?

ſegnare altra ragione, che la parzialità dell' amore divino per gli uni piuttoſto, che per gli altri. Anch' eſſe dunque meritano eſecrazione, come la Setta Calviniana, poiche mettono eccezioni odioſe all' univerſalità dell' amore di Dio, e di Gesù Criſto, che è lo ſteſſo. E che diraſſi di tanti Sommi Pontefici, che in ogni tempo hanno approvate, e lodate queſte due Scuole; e la loro dottrina della grazia per ſe ſteſſa efficace, e della predeſtinazione gratuita *ante prævisa merita* hanno chiamata ſicuriſſima e inconcuſſa? Dovranno anch'eſſi tutti in un faſcio numerarſi tra' Calviniſti?

Ma nè meno la ſteſſa Scuola de' Congruiſti può andare eſente da queſta cenſura. Queſta credette di non poter impugnare la partialità dell' amore di Dio per alcuni piuttoſto, che per altri degli uomini, giacchè l'uguaglianza di queſta amore toglieva onninamente di mezzo il miſtero della Predeſtinazione, come tra gli altri dimoſtra, e prova ad evidenza il Card. Bellarmino; e perciò inventò le grazie congrue date da Dio per effetto di ſuo ſingolare amore ad uno piuttoſto, che ad un altro, in quelle circoſtanze, nelle quali vedeva Dio, che l'uomo n'advrebbe fatto uſo. Ma con tale invenzione eſſa pure ſe

La propoſition du Prédicateur eſt d'ailleurs injurieuſe aux Ecoles Catholiques. Les plus illuſtres ſont celles de S. Auguſtin & celle de S. Thomas. Or elles enſeignent toutes deux comme un dogme catholique la Prédeſtination gratuite *avant la préviſion des mérites*, ſans pouvoir lui donner d'autre motif que la partialité de l'amour Divin pour les uns plutôt que pour les autres. Ils méritent donc auſſi l'exécration comme la ſecte de Calvin, parce qu'ils mettent des exceptions odieuſes à l'univerſalité de l'amour de Dieu & de Jeſus-Chriſt; ce qui eſt la même choſe. Et que dira-t-on de tant de Souverains Pontifes qui, dans tous les temps, ont approuvé & loué ces deux Ecoles, & qui ont appellé leur Doctrine de la Grace efficace par elle-même, & de la Prédeſtination gratuite *avant la préviſion des mérites*, très-ſûre & inattaquable? Il faudroit donc compter auſſi tous ces Papes parmi les Calviniſtes?

Mais l'Ecole même des Congruiſtes ne peut pas ſe dire plus exempte de cette cenſure. Cette Ecole croit ne pouvoir diſconvenir de la partialité de l'amour de Dieu pour quelques hommes plûtôt que pour les autres; parce que l'égalité d'amour anéantiroit entiérement le myſtere

condo lo ſtravagante penſamento dell' autore del Sermone ſi è arrolata dalla parte de Calviniſti, mettendo eccezioni all' univerſalità dell' amore di Gesù Criſto. E chi può ſoffrire, che con un ſolo tratto di penna, e con un fraudolento artifizio di combattere gli Eretici, s' impugni, e ſi ſpacci per eretica la dottrina rivelata dallo Spirito Santo, inſegnata dalla Chieſa, e difeſa dalle Scuole Cattoliche?

Ma mentre il noſtro Predicatore combatte la dottrina della Chieſa ſotto il nome di Calviniſmo, inſinua egli ſteſſo un errore vero di queſta Setta. Egli vuole, che l'uomo ſia certo della ſua predeſtinazione, concioſſiachè egli dice, che ſe è vero, che Chriſto ſceglie alcuni pochi, e laſcia gli altri nella maſſa di perdizione, queſta è *una crudeltà, che mette in diſperazione; che non ſi può amare Iddio, mentre ſi aggira per la mente queſto dubbio orribile, ſe uno è predeſtinato, o nò.* E che? Dunque per non diſperare, per potere amare Iddio fa d'uopo eſſer certo della propria predeſtinazione? Queſta è la vera dottrina di Lutero, & di Calvino. Queſta è la dottrina, contro laquale c'inſegna l'Apoſtolo di operare la noſtra ſalute con timore, e tremore, e contro la quale il Concilio di Trento ha de

de la Prédeſtination. C'eſt ce que, parmi les Docteurs de cette Ecole, le Cardinal Bellarmin démontre & prouve juſqu'à l'évidenc[illegible]eſt pourquoi elle a inventé des grac[illegible]grues que Dieu donne par l'effet d'un amour particulier à l'un plûtôt qu'à l'autre, dans les circonſtances où il prévoit que l'homme en fera un bon uſage. Mais par ce ſyſtême, ſuivant la penſée *extravagante* de l'Auteur du Sermon, cette Ecole s'eſt enrôlée dans le parti des Calviniſtes, en mettant des exceptions à l'univerſalité de l'amour de Jeſus-Chriſt. Qui donc pourroit ſouffrir que d'un ſeul trait de plume & ſous la frauduleuſe apparence de combattre les Hérétiques, on combatte & on déchire comme hérétique la doctrine *révélée par le Saint Eſprit, enſeignée par l'Egliſe, & défendue par les Ecoles catholiques?*

Mais, tandis que notre Prédicateur combat la Doctrine de l'Egliſe ſous le nom du Calviniſme, il inſinue lui-même une erreur vraiement propre à cette ſecte. Il paroît vouloir que l'homme ſoit certain de ſa Prédeſtination, lorſqu'il dit, que, s'il eſt vrai que Jeſus-Chriſt choiſiſſe un petit nombre d'hommes & laiſſe les autres dans la maſſe de perdition, c'eſt une *cruauté*

definito : *Nemo quoque, quandiu in hac mortalitate vivitur, de arcano divinæ prædestinationis myſterio uſque adeò præſumere debet, ut certò ſtatuat, ſe omnino eſſe in [redacted] prædeſtinatorum, &c. Seſſ. 6. C. 12. de [redacted]ificat.*

Pone di più il noſtro Predicatore come un errore Calviniano, il rifondere la cauſa della riprovazione nel peccato originale. Quanto queſta aſſerzione ingiurioſa ſia alle Scuole Cattoliche, abbaſtanza lo prova la Ritrattazione, che è ſtato obbligato fare per ſupremo comando della S. Sede Apoſtolica il P. Ghezzi, per avere chiamata opinione de' Gianſeniſti quella, che il Predicatore noſtro adeſſo dice Calviniana. Veggaſi la detta ritrattazione al numero III.

Molte altre coſe potrebbero oſſervarſi intorno a ciò, che dice il noſtro Predicatore della ingiuſtizia della Legge di Dio per coloro, a' quali eſſo non deſſe la grazia per oſſervarla, eſſendo certiſſimo, che da molti Teologi Cattolici s'aſſeriſce, che non a tutti ſi dia la grazia, e particolarmente a quelli infedeli, a cui mai non giunſe la predicazione del Vangelo, e a' peccatori indurati, ſenza che per queſti ſia ingiuſta Legge di Dio, ovvero che eſſi violando non pecchino. Anzi S. Agoſtino ſtabiliſ

qui jette dans *le déſeſpoir;* & qu'on ne peut aimer Dieu, *tandis qu'on roule dans ſon eſprit ce doute horrible : m'aime-t-il, ce Dieu mourant, ou n'a-t-il pour moi que de la haine?* Eh! Quoi! Pour ne point ſe déſeſpérer, pour pouvoir aimer Dieu, il faut donc être certain de ſa propre Prédeſtination? C'eſt la vraie Doctrine de Luther & de Calvin. C'eſt la Doctrine contre laquelle l'Apôtre nous enſeigne d'opérer notre ſalut *avec crainte & tremblement;* & contre laquelle le Concile de Trente a »dreſſé cette déciſion : » Perſonne, tant » qu'il eſt dans cette vie mortelle, ne doit » tellement préſumer du myſtere profond » de la Prédeſtination divine, qu'il tienne » pour abſolument certain qu'il eſt du nom» bre des Prédeſtinés, *&c. Seſſ.* 6. *c.* 12. *de juſtificat.*

Notre Prédicateur met encore parmi les erreurs de Calvin, de fonder la cauſe de la réprobation dans le péché originel. On peut juger ſuffiſamment combien cette aſſertion eſt injurieuſe aux Ecoles catholiques par la rétractation que le P. Ghezzi a été obligé de faire par ordre ſouverain du Siége Apoſtolique, pour avoir traité d'opinion des Janſéniſtes ce ſentiment que le Prédicateur dont il s'agit attribue aujour-

come una regola della Fede Cattolica il credere, che non a tutti si dà la grazia, e che non la grazia ma la natura bensì è a tutti comune. Tali sono le sue espresse parole nell' Epistola a Vitale: *Quoniam propitio Christo Christiani Catholici sumus. . . . Scimus gratiam Dei non omnibus hominibus dari.* Ma pare, che quanto si è osservato provi abbastanza la temerità inescusabile, e la prodigiosa ignoranza del Predicatore, meritevole al certo di grave censura, & di severo gastigo.

d'hui aux Calviniſtes. Voyez cette rétractation au nom. III.

On pourroit faire beaucoup d'autres réflexions ſur ce que notre Prédicateur dit de l'injuſtice de la loi de Dieu à l'égard de ceux à qui il ne donneroit point la Grace pour l'obſerver. Car il eſt certain que beaucoup de Théologiens Catholiques ſoutiennent que la Grace n'eſt point donnée à tous, & en particulier à ces Infidéles à qui la Prédication de l'Evangile n'eſt jamais parvenue, & aux pécheurs endurcis, ſans que pour cela la Loi de Dieu ſoit injuſte, ou que ces hommes ſoient exempts de péché en la violant. Saint Auguſtin établit même comme l'un des principes de la Foi Catholique cette propoſition, que la Grace n'eſt pas donnée à tous, & que la Grace n'eſt pas comme la nature commune à tous. Telles ſont ſes propres paroles dans l'Epitre à Vital : » Parce que, par la miſéricorde de J. C. » nous ſommes Chrétiens Catholiques... » nous ſçavons que la Grace de Dieu n'eſt » point donnée à tous les hommes ». Mais il ſemble que ce que l'on a fait de réflexions ſuffit pour prouver la témérité inexcuſable & la prodigieuſe ignorance du Prédicateur qui, certainement, mérite une grave cenſure & un ſévere châtiment.

NOS infrà ſcripti S. Th. M. rogati ut, lecto & perpenſo folio impreſſo, cui titulus eſt (*Extrait du Sermon d'un Religieux dans une Cathédrale ſur le Dogme de la Prédeſtination*) quod excerptum incipit (*Loin de nous les exceptions*, &c. & explicit (*Anathème cent fois à qui ne l'aime pas*) ſententiam noſtram de iis diceremus, quæ in illo continentur; ne veritati præſidio eſſe, & ne quâ datâ occaſione S. R. E. Doctrinam profiteri, ac propugnare prætermittamus, ſponte ac ſcientes reſpondendum cenſemus, prædictum excerptum quod incipit, (*Loin de nous*, &c.) & explicit (*Ne l'aime pas*) à nobis lectum atque perpenſum, calomnioſum eſſe, temerarium, falſum, ſcandaloſum, & in hæreſim inducens. Traducit enim tanquàm Calvinianos errores, aſſerere Prædeſtinationem Sanctorum antè præviſa merita, & reprobationis cauſam primam in peccato originis agnoſcere, & credere ac confiteri Jeſum-Chriſtum D. N. qui pro omnibus mortuus eſt, propter unam omnium naturam, & unam omnium hominum in progenitore ſuo Adam perditorum cauſam, nec non

CENSURE de treize Docteurs en Théologie, qui occupent tous des places distinguées à Rome. Leurs signatures & qualités sont au bas de l'original, qui est déposé chez Me de Langlar, Notaire au Châtelet de Paris.

NOUS soussignés Docteurs en Théologie, priés de lire & examiner une feuille d'impression, qui a pour titre : (*Extrait du Sermon d'un Religieux dans une Cathédrale sur le Dogme de la Prédestination*) qui commence par ces mots (*Loin de nous*) & finit par ces autres (*Anathème cent fois à qui ne l'aime pas*), & de donner notre avis sur le contenu en cet Extrait : Ne voulant laisser échapper aucune occasion de soutenir la vérité, de professer & de défendre la Doctrine de la Sainte Eglise Romaine ; de notre propre mouvement & avec pleine connoissance de cause, nous estimons devoir répondre, après avoir mûrement examiné ledit Extrait, qui commence par ces mots, *loin de nous*, & finit par ceux-ci, *ne l'aime pas*, qu'il est téméraire, calomnieux, faux, scandaleux, & induisant en hérésie. Car il donne pour erreurs de Calvin, de soutenir que les

propter magnitutidinem & potentiam pretii exhibiti, prædelixisse tamen electos ad gloriam. Præterea seipsum planè Calvinianum prodit; quod enim in Tridentinâ Synodo definitum est (Sess. 6. c. 12. de Justif.) *nemo, quandiù in hac mortalitate vivitur, de arcano divinæ Prædestinationis mysterio usquè adeò præsumere debet, ut certò statuat se omninò esse in numero Prædestinatorum*, dubietatem horrendam vocat quæ ad desperationem redigit, & quâcum fieri nequit ut homines Deum diligant. Ità ego sentio, &c.

Idem sentio N.; Excerptum hoc maximè improbandum censeo quod ementitâ Calviniſmi larvâ, divinæ Prædestinationis Catholica Dogmata subdolè obruit, & subvertit: ac proindè utpotè falsum, erroneum, scandalosum, & hæresim sapiens jure meritoque damnandum; nisi fortè ex ipsius Sermonis contextu satis constet, hujusmodi exceptiones & dicta quæ Catholicum etiam sensum præstare possunt, Oratorem tantùm proferre prout ab hæretico Calviniano prolata.

Quum me rogaveris ut de folio impresso, cui titulus est (*Extrait du Sermon d'un Religieux dans une Cathédrale sur le Dogme de la Prédestination*) quod excerptum incipit,

Saints ſont Prédeſtinés avant la préviſion de leurs mérites ; de regarder le péché originel comme la premiere cauſe de la réprobation ; de croire & de confeſſer que Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, qui a donné ſa vie pour tous les hommes, en ce que la nature qu'il a rachetée eſt commune à tous ; que la cauſe pour laquelle il eſt mort eſt la même dans tous, tous les hommes étant péris dans Adam leur premier Pere ; & que le prix qu'il a donné eſt infiniment grand & puiſſant : que Jeſus-Chriſt, dis-je, a eu cependant un amour de préférence pour ceux qui étoient prédeſtinés à la Gloire.

De plus (le Prédicateur) ſe rend lui-même ſuſpect de Calviniſme. Car le Concile de Trente, dans la Seſſion 6 ſur la Juſtification, chap. 12, a défini que *perſonne, tant qu'il eſt dans cette vie mortelle, ne doit tellement préſumer en ſa faveur du profond myſtére de la Prédeſtination divine, qu'il tienne pour abſolument certain qu'il eſt du nombre des Prédeſtinés* : & ce Prédicateur appelle cette Doctrine un doute affreux, qui jette dans le déſeſpoir, & avec lequel il n'eſt pas poſſible que les hommes aiment Dieu.

[Tel eſt l'avis des douze Docteurs ſouſſignés dans l'original, dont le douziéme ajoute ce qui ſuit.]

(*Loin de nous les exceptions*) & explicit (*Anathème cent fois à qui ne l'aime pas* :) quum me, inquam, rogaveris, ut de hoc folio dicam ſententiam meam, libenter tibi ſatisfaciam. Itaque dico mihi viſum eſſe calumnioſum, temerarium, falſum, ſcandaloſum, & cum Doctrinis Calvini confundere quæ ſunt propria Catholicorum Dogmata. Nam primùm ceù Calvinianum Dogma vituperat Prædeſtinationem antè prævisa merita, & reprobationis cauſam primam in peccato originali agnoſcere; & credere, & confiteri J. C. D. N. qui pro omnibus mortuus eſt, propter unam omnium naturam, & unam omnium hominum in progenitore ſuo Adam perditorum cauſam, necnon propter magnitudinem, & potentiam pretii exhibiti, prædilexiſſe tamen electos ad gloriam. Prætereà ſeipſum planè Calvinianum prodit; cùm quod in Tridentinâ Synodo (Seſſione 6. c. 12. de Juſtificatione) definitum eſt: Nemo, quandiù in hâc mortalitate vivitur, de arcano divinæ Prædeſtinationis myſterio uſquè adeò præſumere debet, ut certò ſtatuat ſe omninò eſſe in numero Prædeſtinatorum, dubietatem horrendam vocat, quæ ad deſperationem inducit, & quâcum fieri nequit ut homines Deum diligant. Hæc ſanè non ſunt ferenda. Ità Cenſeo N. &c.

Je penſe que cet Extrait eſt condamnable, ſur tout en ce qu'il tombe adroitement ſur les Dogmes Catholiques de la Prédeſtination divine, & cherche à les renverſer ſous le maſque de Calviniſme dont il les couvre ; & qu'en conſéquence il doit être proſcrit, comme faux, erroné, ſcadaleux, & ſentant l'héréſie : à moins que par le contexte du Sermon il ne paroiſſe évidemment que c'eſt dans la bouche d'un Calviniſte que le Prédicateur met tout ce qu'il dit dans cet Extrait de ces exceptions & de ce qui peut auſſi exprimer le ſens cathôlique.

CENSURE du treizieme Docteur de Rome.

Je ſatisferai volontiers (Monſieur) à la priere que vous m'avez faite de vous dire mon ſentiment ſur le contenu dans une feuille d'impreſſion, qui a pour titre : *Extrait du Sermon d'un Religieux dans une Cathédrale ſur le Dogme de la Prédeſtination*, qui commence par ces mots, *Loin de nous*, & finit par ces autres, *Anathème cent fois à qui ne l'aime pas.* Cet Extrait m'a paru calomnieux, téméraire, faux, ſcandaleux, & confondre les Dogmes propres aux Catholiques avec ceux de Calvin. Car pre-

mierement, il rejette comme une erreur Calvinienne la Prédeſtination avant la préviſion des mérites, & le ſentiment qui donne le péché originel pour la premiere cauſe de la réprobation. (C'eſt auſſi être Calviniſte, ſelon lui, que de) croire & confeſſer que Notre Seigneur Jeſus-Chriſt qui eſt mort pour tous les hommes, en ce que la nature qu'il a rachetée eſt commune à tous, ainſi que la cauſe pour laquelle il eſt mort, la perdition de tous les hommes venant du même Adam leur premier Pere; & en ce que le prix qu'il a donné eſt infiment grand & puiſſant: que Jeſus-Chriſt, dis-je, a eu néamoins un amour de préférence pour ceux qui étoient prédeſtinés à la Gloire. De plus, il ſe rend lui-même ſuſpect de Calviniſme. Car le Concile de Trente, (Seſſ. 6. de Juſtif. cap. 12.) a défini (contre cette héréſie) que *perſonne, tant qu'il eſt dans cette vie mortelle, ne doit tellement préſumer du profond myſtére de la Prédeſtination divine, qu'il tienne pour abſolument certain qu'il eſt du nombre des Prédeſtinés*: Et ce Prédicateur appelle (cette Doctrine) un doute affreux qui jette dans le déſeſpoir, & avec lequel il eſt impoſſible que les hommes aiment Dieu. Ces aſſertions ſont intolérables. Tel eſt mon ſentiment.

MEMOIRE que le Chapitre de l'Egliſe Cathédrale d'Auxerre a cru devoir joindre à la Cenſure de treize Théologiens de Rome, en la préſentant à M. ſon Evêque, le 11 Février 1758.

LE Diocèſe d'Auxerre, ſous le gouvernement de M. de Caylus, jouiſſoit de la paix la plus profonde au milieu des diſputes & des troubles qui faiſoient ailleurs tant de ravages. Le Chapitre de cette Egliſe, héritier des ſentimens pacifiques de ce reſpectable Prélat, avoit maintenu le Diocèſe dans la même tranquillité, & ce n'avoit été qu'avec la douleur la plus vive qu'il y avoit vû enſuite répandre des ſemences de diviſion. Incapable par lui-même de remédier au mal, il ſe contenta d'en gémir, & de conjurer celui qui commande aux vents & à la tempête, d'appaiſer l'agitation des flots & de rendre le calme.

Le ſilence du Chapitre ne put être de longue durée. On le força bientôt de le rompre. Le Prédicateur de l'Avent de 1756 (le P. Pigenot Jéſuite) oſa ſous ſes

Une telle conduite étoit visiblement un piége pour engager le Chapitre dans des disputes interminables. Le Chapitre ne prit point le change. Suivant toujours les principes de la modération & du respect qui lui avoient servi de regle, au lieu de répondre au Pere Aubert, il adressa une troisiéme Lettre à M. l'Evêque, le suppliant de ne pas se rendre sourd à ses plaintes réitérées, dictées par le zèle pour la saine Doctrine, & qui étoient elles-mêmes un hommage rendu à l'autorité Epiſcopale.

L'objet principal de cette Lettre est de soutenir la Doctrine de la Prédestination gratuite des Elus à la gloire, & de refuter le long extrait que le P. Aubert avoit inséré en entier dans sa Lettre au Chapitre. Cette Compagnie démontre que le Prédicateur confond la Doctrine de S. Augustin avec les erreurs des Calviniſtes ; que ses objections & ses déclamations ne sont point différentes de celles que Pélage & Julien employoient contre le Docteur de la grace ; & finit en dénonçant à M. l'Evêque le Sermon sur la Prédestination du P. Louis Albrier, Récollet, Prédicateur de l'Avent 1757, qui avoit puisé dans les mêmes sources que le Jésuite.

Pendant que le Chapitre travailloit à

cette Lettre, le P. Aubert répandoit dans le public celle qu'il avoit écrite à cette Compagnie, & celle que le Chapitre avoit adreſſée à M. l'Evêque à ſon ſujet.

Mais Dieu qui ſe plaît à conſoler ceux qui ne travaillent que pour conſerver dans ſa pureté le précieux dépôt de la foi, a permis que l'Extrait du P. Aubert ait été porté juſqu'à Rome, qu'il ait été communiqué à des Docteurs célèbres de cette Capitale du Monde Chrétien, & qu'il en ait réſulté une cenſure raiſonnée, & pleine de lumiere qu'on joint à ce Mémoire.

De cette cenſure, il réſulte 1o. que les plaintes du Chapitre contre la Doctrine des Prédicateurs étoient juſtes & légitimes : que M. l'Evêque auroit dû y faire droit en la condamnant, ou du moins en empêchant qu'elle ne fût répandue dans ſon Diocèſe ; qu'à plus forte raiſon, il n'étoit pas fondé à dire au Chapitre, *qu'il étoit ſurprenant qu'il ne pût trouver de Prédicateurs à ſon goût* ; reproche d'autant moins fondé, que cette Compagnie ne lui a porté aucune plainte contre les Prédicateurs qu'il avoit choiſis pour le Carême & l'Avent de 1755 & le Carême de 1756.

2o. Que la Doctrine du Chapitre ſur ces points importans eſt évidemment la mê-

me que celle de l'Egliſe Romaine, conſignée dans la Cenſure de ces ſçavans Docteurs, honorés de la confiance du grand Pape qui gouverne aujourd'hui l'Egliſe.

3°. Que la foi du Chapitre ne devoit pas être ſuſpecte à M. l'Evêque, comme ce Prélat l'a inſinué par l'interrogatoire qu'il voulut lui faire ſubir le 24 Décembre dernier, ſur les articles qui ſont l'objet de la cenſure.

4°. Que le Chapitre autoriſé du ſuffrage de ces grands Théologiens acquiert un nouveau droit de demander juſtice à M. l'Evêque, de réclamer ſon autorité pour qu'il ferme la bouche aux coupables, qu'il ne confie le miniſtere de la parole qu'à des hommes capables d'inſtruire ſelon la ſaine Doctrine, & ne ſouffre plus que l'on prêche dans ſon Egliſe des opinions nouvelles, inconnues juſqu'à préſent dans le Diocèſe, & capables d'y exciter le trouble & le ſchiſme.

5°. Enfin que les erreurs cenſurées par ces profonds Théologiens étant les mêmes que celles du P. Berruyer, contenues avec beaucoup d'autres encore plus révoltantes dans les ouvrages de cet Auteur dénoncé à M. l'Evêque, le Chapitre a droit d'eſpérer que le Prélat, ayant égard aux diffé-

rens objets de ſes Lettres, ſera droit ſur cette dénonciation, & condamnera un livre qui mérite tous les anathèmes de l'Egliſe.

Fait en Chapitre le 10 Février 1758, ſigné MIGNOT, Chantre & Préſident, & contre-ſigné, BOSC, Chan. Secrétaire.

LETTRE écrite à Meſſieurs les Venerables Chanoines & Chapitre de la Cathedrale d'Auxerre, en leur envoyant la Cenſure précédente.

MESSIEURS,

Quoique je n'aye l'honneur d'être connu d'aucun des Membres de votre Compagnie, l'intérêt eſſentiel que vous avez à l'acte ci-joint qui m'eſt tombé entre les mains, m'autoriſe ſuffiſamment à vous l'adreſſer. Je ne vous dirai point à qui vous devez l'avantage que vous ne manquerez pas d'en retirer, tant pour vous-même que pour la Doctrine que vous avez reçue de feu M. de Caylus. Tant de Perſonnes de la plus haute conſidération ſe ſont intéreſſées aux vifs ſentimens d'attachement que vous avez marqués, Meſſieurs, avec autant de décence que de juſtice à la bonne foi & ſainte mémoire de cet illuſtre Prélat, qu'il ſeroit difficile de juger qui s'eſt le plus empreſſé à vous appuyer en cette occaſion ou à vous conſoler le plus efficacement.

ous pouvez avec confiance faire vérifier ut ce qui concerne l'acte dont il s'agit. Je ſuis avec la conſidération la plus reſ- ctueuſe,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur,
LE GRIS,

A Paris ce 30 Janvier 1757.

Adm. R.P. N. Philoſophiæ Præl
recte ſapere de Gratiâ Dei
N. Theologiæ olim Profeſſor.

ROGAS Adm. R. P. ut aperiar quid ſentiam de doctrinâ quar propoſitionum, quas excerptas ex ne habito, hoc ipſo anno, à Cor tore Jeſuitâ in unâ è Cathedralibus rum Eccleſiis, ad me miſiſti perpend cùm de illis ſit illic orta contentio. E rò eas quidem, ut legi, à ſanâ d alienas, & cenſuris obnoxias, ni tortis & multùm vexatis verbis Author ſtudiosè uſurpat, ad prob ſenſum reducantur, mecum ipſe p ciavi. Sed quominus eas ſcribendo dam, ac animadverſionibus, ut a eſſet, caſtigem, primùm vetat ratio t ris: jam enim decurrunt autumnale relaxandis animis inſtitutæ, in quibu tium ſeverioribus Muſis mittere f Deindè ab hoc labore me revocat int operis. Ut quid enim hoc argum agitarem? Actum ſcilicet agere n, ſi viri doctiſſimi jam ab uno vel alte

CENSURE d'un quatorziéme Docteur de Rome.

AU très-Rev. Pere N. Profeſſeur en Philoſophie, N. ancien Profeſſeur en Théologie, ſouhaite une ſaine Doctrine ſur la Grace de Dieu.

VOUS me demandez, mon R. Pere, de vous dire ce que je penſe de la Doctrine de certaines Propoſitions que vous m'envoyez à examiner, tirées d'un Sermon prêché cette année par un Jéſuite dans une des Egliſes Cathédrales de France, & ſur leſquelles s'eſt formé une conteſtation. Sur une ſimple lecture, je les ai jugées contraires à la ſaine Doctrine, & dignes de cenſure; à moins de les ramener à un ſens exact, en forçant ſes expreſſions que l'Auteur emploie avec art, & leur faiſant violence. Mais je ne me ſens pas porté à diſcuter ces Propoſitions, & à y appliquer les cenſures qu'elles méritent; premierement, par la circonſtance de ce tems des vacances d'automne, deſtiné au rafraîchiſſement, au repos, & à ſurſeoir à toute application: ſecondement, pour le

culo egregiè præſtiterunt excuſſis omnibus Theologicis Locis, refutandum ſumerem Auctorem nullius nominis, & ſuæ Religionis valdè ignarum; ſique vellem temeritatem redarguere Moliniſtæ iſtiuſmodi, qui morem ſecutus plurium ſociorum ſui ſimilium, *Calviniſtis* accenſere, & *crudeles* dicere non veretur Theologos, qui Chriſtum *pro omnibus mortuum eſſe* Catholico ſenſu confitentes, *beneficium tamen* mortis ejus *non omnes recipere*, nec recipere æqualiter omnes qui recipiunt, cum Tridentino aſſeverant. Extant enim jam penè innumera contra hujuſmodi Moliniſtas Theologorum volumina, in quibus ob id ſolum à Theologicâ cenſurâ temperant, quod eam inuri Romanus Pontifex vetat. Præterea nullus eſſet ſcribendi finis, ſi ſingulorum Jeſuitarum aberrationes quæ multiplicantur in dies, eligeremus ſigillatim ad criſim Theologicam revocandas. Ipſi etenim etſi millies reprehenſi, ac pleniſſimè confutati, eadem ſemper, & nonnumquam pejora, occinunt; cautius quidem, ubi à Judicibus timent; liberiùs verò & apertiùs, ubi ipſi majori pollentes authoritate, vel favore Potentum, vix aliquid ab Eccleſiæ Præſulibus ſentiunt ſibi imminere periculum.

peu

peu de néceſſité d'un tel travail. Car, pourquoi traiterois-je cette matiere ? Ne ſeroit-ce pas revenir ſur ce qui eſt déja fait, & ſur ce que les plus ſçavans hommes ont déja parfaitement exécuté depuis deux ſiécles, que d'employer tous les lieux théologiques, pour réfuter un Auteur ſans nom & tout-à-fait ignorant de ſa religion ? Il faudroit réprimer la témérité de ce Sectateur de Molina, qui, à l'exemple de ſes Confreres, oſe mettre au nombre des *Calviniſtes*, & accuſer de *cruauté* des Théologiens qui, faiſant profeſſion de croire dans un ſens catholique que *Jeſus-Chriſt eſt mort pour tous les hommes*, aſſurent cependant avec le Concile de Trente, que *tous ne reçoivent pas le fruit de ſa mort*, & que *tous ceux qui le reçoivent, ne le reçoivent pas également.* Or les Ouvrages publiés contre cette ſorte de Théologie Molinienne ſont innombrables : & on ne s'y abſtient d'en prononcer des condamnations théologiques, que parce que le Souverain Pontife le défend. D'ailleurs, faudroit-il entreprendre de ſoumettre à un examen théologique chacun des écarts des Jéſuites, dont le nombre va chaque jour en croiſſant. Il n'y auroit point de fin aux ouvrages. Mille fois réprimés, pleinement re-

Et quidem paucis ab hinc retro diebus ad me perlatæ ſunt Theſes Morales Jeſuiticæ publicæ diſputationi expoſitæ in Gymnaſio Tridentino Soc. Jeſu menſe Julio currentis anni, veris pietatis Regulis adeò repugnantes, & nihilo tamen ſecius tantâ confidentiâ aſſertæ, ut in eorum cogar ſententiam abire, qui de reducendis ad bonam frugem Jeſuitis affirmant nullam eſſe ſpem reliquam. Etenim, poſtquam tot ac tanta contra Probabiliſmum tanquam omnium laxitatum fontem, à ſummis Viris excogitata ac edita ſunt, Jeſuitæ Tridentini Theſi XV. (quæ eſt una ex multis, quas non ſine Chriſtianâ legas indignatione) *perſuaſum ſe habere*, dicere non erubeſcunt, *ſententiam hanc benignam* qualem vocant Probabiliſmum à ſe prius quibuſdam fucis illitum, *Probabilioriſmo practicè tutiorem eſſe:* quod videntur exſcripſiſſe ex famoſis Theſibus Panormitanis à Gravinâ Jeſuitâ editis, & paulo poſt venetiis recuſis, & quaquaverſum miſſis. Quid ergo facias, R. P. hominibus hujuſmodi? Sine eos *proficere in pejus*, donec Eccleſiæ judicio compeſcantur. Interim nil melius, quàm gemere ſuper mala Jeruſalem, Deumque exorare, ut vigilantiam zelumque pro tuendo fidei depoſito, Præ-

futés, ces Peres ne ceſſent de répéter toujours & par-tout les mêmes choſes, & ſouvent de pires qu'au commencement; avec plus de précaution, il eſt vrai, lorſqu'ils craignent la flétriſſure de quelque Jugement; mais avec plus de liberté & de développement, lorſqu'appuyés de l'autorité ou de la faveur des Grands, ils ſe flattent de n'avoir preſque rien à craindre des Prélats de l'Egliſe.

Il n'y a que peu de jours que l'on m'apporta des Thèſes morales des Jéſuites, ſoutenues publiquement au Collége de Trente, de la Société de Jeſus, le mois de Juillet dernier. Ces Thèſes étoient ſi oppoſées aux vrais principes de la pieté, & cependant préſentées avec tant de hardieſſe & de ſécurité, que je me ſens entraîné dans le ſentiment de bien des gens qui croient qu'il n'y a nulle eſpérance de ramener déſormais les Jéſuites à de meilleures diſpoſitions. Car, malgré tant & de ſi fortes preuves que les plus grands hommes ont conçues & publiées contre le Probabiliſme, comme contre la ſource de tous les relâchemens, les Jéſuites du Collége de Trente (Thèſe XV, qui eſt une de celles qu'un Chrétien ne peut lire ſans indignation,) n'ont pas honte d'avancer qu'ils

latis Ecclesiæ præsertim inspiret. Nam quod attinet ad instituendos Fideles in his quæ ad fidem spectant in hujusmodi, sufficiunt quæ jam à probatis Theologis scripta sunt, ut à noxiis pascuis per bonos Pastores avertantur, & ad salutaria dirigantur. Legesis ad rem propositam, doctissimam Instructionem Pastoralem D. Colbert Episcopi Montispessulani anni 1731. (extat autem Tomo secundo Operum illius) adversus Historiam Populi Dei, &c. P. Berruyer, Soc. J. similia de Gratiâ Dei & de Prædestinatione Sanctorum blaterantis, ac Concionator ille de quo agitur, Hujus autem Episcopi Galliarum idcircó datâ operâ memini, ut Gallus ille tuus, qui per te nostrum sciscitatur judicium, intelligat, nos, quotquot DD. Augustini & Thomæ *tutissima dogmata* sequi profitemur (nec jam pauci numero sumus) ab Jesuitarum integro systemate, per quod nova videtur induci Religio, non minus abhorrere, ac Gallicanus ille abhorrebat Antistes, quem avitæ doctrinæ, olim in antiquâ Sorbonâ à se haustæ, tenacissimum fuisse novimus, in his potissimùm quæ ad Gratiam & Prædestinationem referuntur. Mentione autem injectâ de Historiâ Populi Dei, nolim te ignorare, hoc

ſont perſuadés que *cette benigne opinion*, qu'on appelle Probabiliſme, qu'ils enveloppoient ci-devant de nuages, *eſt dans la Pratique une opinion plus ſûre que le Probabilioriſme.* * C'eſt ce qu'ils paroiſſent avoir puiſé dans les Thèſes fameuſes de Palerme, publiées par le Jéſuite Gravina, imprimées auſſi-tôt à Veniſe, & répandues par-tout. Que faire donc, mon Rev. Pere, à de tels hommes? Laiſſez-les *ſe conſommer en méchanceté, proficere in pejus*, juſqu'à ce qu'ils ſoient réprimés par le jugement de l'Egliſe. Juſques-là il n'y a rien de mieux à faire que de gémir ſur les maux de Jeruſalem; & de prier Dieu de remplir ſurtout les Evêques de vigilance & de zèle pour défendre le dépôt de la Foi. Car, pour ce qui eſt de l'inſtruction des Fideles dans les choſes de ce genre qui touchent la Foi, ce que des Théologiens autoriſés en ont dit, ſuffit pour que de bons Paſteurs puiſſent détourner leurs ouailles de ces mauvais pâturages, & leur en donner de ſalutaires. Liſez, par exemple, ſur ce que vous me propoſez, la très-ſçavante Inſtruction Paſtorale de M. Colbert, Evê-

* C'eſt-à-dire qu'il eſt dans la pratique plus ſûr de ſuivre toute opinion probable, que de ſuivre entre deux opinions probables, celle qui l'eſt davantage.

Opus, etſi Pariſiis Romæque proſcriptum, commendari nihilominus paſſim à Jeſuitis, & plurimorum per Italiam manibus teri in vernaculam linguam ab ipſis tranſlatum. Verum jam nonnulli quà voce, quà editis Libris venenum illius hiſtoriæ detexerunt, ut nulla ſpes ſit à ſimplicium, quibus placet & nocet, manibus ereptum iri. Cœterum dum Colbertum laudavi, nolo putet Gallus tuus, nos omnia probare quæ geſſit vir ille, vel ſcripſit; conſenſionem tantùm noſtram cum illo illiuſque approbatoribus aſſerui in his de quibus hîc ad te ſcribo.

Habes verò, R. P. etiam ex Italis noſtris, & quidem adhuc inter vivos agentibus, plurimos, ex quibus eruere valeat percunctator ille Gallus, quinam ſit noſtratum ſenſus adverſus ea quæ Moliniſtæ comminiſcuntur. Proferre certè in medium potes inter alios clariſſimum P. Laurentium Berti, Gallis ipſis notum, qui poſtremis hiſce annis calamum acuit adverſus Patrem Zacheriam Soc. J. famoſum illum Litterariæ Hiſtoriæ Italicæ ſcriptorem, paribus præjudiciis occupatum, ac ſodalis ſuus Concionator in Galliâ. Ità enim ſe res habet. P. Zacheria more ſuo pluribus vellicaverat reſponſionem Apo-

que de Montpellier, de l'année 1731 ; (Tome 2. de ſes Œuvres) contre l'Hiſtoire du Peuple de Dieu du P. Berruyer, Jéſuite, qui débite toutes les mêmes choſes ſur la grace de Dieu & la Prédeſtination des Saints, que le Prédicateur dont il s'agit aujourd'hui. Je vous cite exprès ce Prélat François, pour faire connoître à celui qui de ce Royaume nous demande notre avis par votre canal, que, nous tous qui (actuellement en grand nombre) faiſons profeſſion de ſuivre les *Dogmes très-ſûrs* de S. Auguſtin & de S. Thomas, nous n'avons pas moins en horreur le ſyſtême entier des Jéſuites, qui ſemble introduire une nouvelle Religion, que ne l'avoit ce Prélat François, que nous ſçavons être demeuré fortement attaché à la Doctrine de nos Peres, qu'il avoit jadis puiſée dans l'ancienne Sorbonne, ſur-tout en ce qui concerne la Grace & la Prédeſtination. Or, puiſque je vous ai parlé de l'Hiſtoire du Peuple de Dieu, il faut que vous ſçachiez que, quoique cet ouvrage ait été proſcrit à Paris & à Rome, cependant il eſt partout recommandé par les Jéſuites, & lû fort communément en Italie, traduit par ces mêmes Peres en langue vulgaire. Cependant, de vive voix & par écrit, on a

logeticam ejuſdem P. Berti adverſus Anonymum Gallum (qui erat Archiep. Vienn.) Inter alia verò etiam ſcribere minimè veritus erat, *ſe malle nullum habere Deum*, quàm illum quem colere opus eſſet ſecundum ideam ex doctrinâ Berti expreſſam, & quem ipſe Zacheria repreſentabat odioſis coloribus, & male deductis conſequutionibus valdè abſonis deformatum; ferè ad eumdem modum, quo declamator noſter Gallus. Reſpondit, ut par erat, Pater Berti in Libello inſcripto *Ragionamento*, *&c.* & adverſarium ſuum, qualis eſſet, oſtendit. In hoc igitur Opuſculo offendes reſponſiones, quas aptare facilè poteris ad ea quæ Concionator effutiit; qualia ſunt, ex. gr. quæ ex tua interpretatione tibi reddo. » Volete, che io ami » un Dio che forſe non ama me: che mi » comanda di amarlo, e non vuole il mio » amore: che mi dà delle leggi rigoroſe, » e mi laſcia nell' impotenza d' adempirle: » che ſi burla di me, con rimproverarme » per non aver fatto ciò, che ben ſapeva » non eſſere in mio potere di fare » & cœtera quæ afferuntur in medium mente & ore Jeſuitæ, catholicas propoſitiones in invidiam vocantis. Quæ miſſa facio, ut te interpellem ſtatim, Putas ne,

développé le venin de ce livre : quelle espérance reste-t'il de le retirer des mains des Fidèles ? Au reste, en louant M. Colbert, il ne faut pas que votre François croye que j'approuve tout ce que ce grand homme a fait ou écrit; j'ai voulu seulement marquer notre accord avec lui & ses partisans sur les points dont il s'agit ici.

Vous pouvez aussi, mon R. Pere, indiquer au François qui vous consulte, plusieurs de nos Italiens, même vivans, dans les ouvrages desquels il pourra reconnoître quels sont les sentimens des nôtres contre les prétentions des Molinistes. Entr'autres vous pouvez bien mettre en avant le célèbre Pere Laurent Berti, très-connu des des François, qui vient d'être aux prises les années dernieres avec le P. Zacheria, ce fameux Jésuite, Auteur de l'Histoire Littéraire d'Italie, rempli des mêmes préjugés que le Prédicateur François son Confrere. Voici le fait. Le P. Zacheria avoit à son ordinaire beaucoup invectivé contre *la Réponse apologétique* de ce même Pere Berti à un François anonyme, (qui étoit l'Archevêque de Vienne) : mais entr'autres il avoit osé écrire ,, *Qu'il aimeroit mieux n'avoir aucun Dieu*, que de reconnoître ce-

homo ille credat, quod *charitas ex Deo eſt*, cui fidelis anima rectè dicit: *Domine da quod jubes, & jube quod vis*; quod Dei ſit *totum quod eſt optimum*, qui *ſalvandos ſalvat gratis*, donans ipſe *merita* quæ inde *coronat*; qui *cujus vult miſeretur, & quem vult indurat, non* [illegible]*pertiendo miſericordiam*; quod homo *non habet de ſuo niſi mendacium & peccatum*; quod nemo ſe *diſcernit* per liberum arbitrium; quod denique impotentia voluntaria & conſequens peccantem non excuſat, & plura ſimilia? Dole, quæſo, mecum ſuper hos fratres noſtros, quos veram Chriſti gratiam non agnoſcentes, & gratuitam Electorum Prædeſtinationem (quæ adæquatè ſumpta ad fidem Eccleſiæ pertinet, teſte Bellarmino) pernegantes, Sanctus Fulgentius in fine Libri de Incar. & Grat. D. N. J. C. declarat, *non pertinere ad eorum numerum, quos Deus in Chriſto ante Mundi Conſtitutionem gratis elegit, & prædeſtinavit ad Regnum.* Doleas inſuper, velim, ac multò etiam magis, ſuper tot Chriſti Fideles, qui occulto quidem, ſed juſto Dei judicio, a talibus Magiſtris in Iſrael non tam erudiuntur, quàm ſeducuntur, ſub obtentu benignioris doctrinæ. Quod quidem fieri ab illis bonâ fide, per

lui qu'il faudroit adorer ſelon l'idée puiſée dans ſe P. Berti, & un Dieu tel que ce P. Zacheria le repréſentoit, rendu difforme par mille couleurs odieuſes & par de fauſſes & déraiſonnables conſéquences ; le tout de la même façon à peu près que notre Déclamateur François. Le P. Berti lui répondit comme il convenoit dans ſon Ouvrage, intitulé : *Ragionamento*, &c. Raiſonnement, &c ; & repréſenta ſon adverſaire tel qu'il étoit. Vous trouverez dans ce petit Ouvrage des réponſes que vous pouvez facilement appliquer aux mauvais diſcours du Prédicateur ; par exemple à ces paroles : „ *On veut que j'aime un Dieu, qui* „ *peut-être ne m'aime pas ; qui m'ordonne de* „ *l'aimer, & ne veut point de mon amour ;* „ *qui me fait des loix rigoureuſes, & me* „ *laiſſe dans l'impuiſſance de les remplir ;* „ *qui ſe joue de moi, en me faiſant des re-* „ *proches pour n'avoir pas fait ce qu'il ſçavoit* „ *bien n'être pas en mon pouvoir ;* " & le reſte qui eſt préſenté à la façon d'un Jéſuite, qui cherche à rendre odieuſes des propoſitions catholiques. Je ne m'y arrête pas d'avantage ; & je vous demande : Penſez-vous qu'un tel homme croie que „ c'eſt „ de Dieu que vient la charité. " *Charitas ex Deo eſt* ; & que l'ame fidele a raiſon de

me licet ut credas; at fit tamen. Putant scilicet hujusmodi, se causam pietatis agere, & spem in Christianis excitare facilius se posse, si gratiam Dei, quâ salvamur, communem omnibus prædicent, & talem, quæ potentiam quidem salutis universim afferat, usum autem & effectum ab humano expectet arbitrio. Quod idem erit, nisi valde fallor, ac dicere: debere nos spem nostram etiam in homine, imò magis in homine collocare (& hoc ipso non amplius spes Theologica erit); & posse nos etiam in nobis de bono opere gloriari, quod tantillum licere quidam illorum scripsit; * quæ tamen omnia Scriptura condemnat. Væ inflatoribus humanæ libertatis, væ inflatis, væ iis qui se magis tutos existimant, si spem suam & gloriam inter Deum, hominemque dividant; quàm si *soli Deo*, cum Ecclesia, innitantur; qui quamlibet gratiam etiam in Christianis gratuitum esse donum, & prorsus indebitum ex parte Dei, non humiliter confitentur; qui Gratiam homini necessariam ex consequenti dicere coguntur, non solum ut non peccet (quod est Catholicum) sed etiam ut ei peccatum imputetur ad culpam, ut Concionator

* P. Fontain. in Def. Bull. Unig.

lui dire : „ *Donnez-moi, Seigneur, ce que* „ *vous commandez, & commandez ce que vous* „ *voulez ;* que *c'eſt de Dieu que vient tout* „ *don parfait ;* qu'*il ſauve gratuitement* „ *ceux qu'il ſauve ; & que c'eſt lui qui nous* „ *donne les mérites qu'il couronne en nous ;* „ qu'*il fait miſéricorde à qui il veut, & en-* „ *durcit qui il veut, en ne lui faiſant point* „ *miſéricorde ;* que *l'homme n'a de lui-* „ *même que le menſonge & le péché ;* „ que perſonne ne peut par ſon libre ar- „ bitre *ſe diſcerner* lui-même “ ; qu'enfin une impuiſſance volontaire & conſéquente n'excuſe point le pécheur, & choſes ſemblables. Plaignez, je vous prie, avec moi l'état de ces Religieux qui ſont nos Freres, & qui, ne reconnoiſſant point la vraie grace de Jeſus-Chriſt, & niant la Prédeſtination gratuite des Elus, (qui, priſe en elle-même, *adœquatè ſumpta*, ſelon le témoignage de Bellarmin, appartient à la Foi), *ne ſont point*, ſelon S. Fulgence *, „ *du nombre de ceux que Dieu a choiſi gratuitement avant la création du monde, & qu'il a Prédeſtinés à ſon Royaume.* Plaignez infiniment plus tant de Fidèles Chrétiens, qui, par un jugement de Dieu profond & caché, mais juſte, ſous de tels Maîtres en

* Lib. de Incarn. & Grat. D. N. J. C. in fine.

tor ille ſentire videtur ; a quo Chriſtianæ aures abhorreſcunt. At vela contraho : jam enim me longius abreptum ſentio, quàm voluiſſem. Redeo itaque ad Patrem Berti. Hujus celebris Theologi juverit ad rem noſtram etiam noviſſimum ejus Opuſculum, editum Liburni ſub Apologiæ nomine ante annum, memorare ; ex hoc enim præcipuè elucet conſenſio maxima, quæ intercedit inter Anti-Molinianos Gallos, & Auguſtinianos Italos, in iis capitibus quæ Dei Gratiam reſpiciunt. Ad quam rem ſcias oportet quæ hîc indicabo. Moliniani Galli ante aliquot annos Litem Patri Berti moverunt de eo quod ipſe paria ſentiret ac ii qui illic, agentibus maximè Jeſuitis, quorum intereſt, Janſeniſtæ audiunt. Iſti verò ſubinde queſti ſunt in *Appendice* ad Folia periodica Pariſienſia, quæ vulgò *Novelle Eccleſiaſtiche* nominantur, anni 1754, quòd cùm ipſorum ac Patris Berti eadem ſit de Gratiâ Dei ſententia, (fatentur enim ſe univerſæ Berti doctrinæ ſubſcribere) ; ille tamen Romæ probaretur, aſt non ipſi. Utriſque reſpondit in prædicto Opuſculo Pater Berti, non quidem negans conſenſionem ſuam cum illis Anti-Molinianis in Dogmatibus, ſed diſcrimen ſui ipſius ab illis in eo unicè po-

Israël, ne sont pas tant instruits que séduits par l'apparence d'une plus douce Doctrine. Ce sera, je le veux, (peut-être le penserez-vous ainsi) dans la bonne foi; mais enfin cela est. Ces Gens pensent peut-être qu'ils font le bien de la Religion, & qu'ils peuvent mieux réussir à exciter l'espérance dans les Chrétiens, en leur disant que la grace de Dieu qui nous sauve est commune à tous, & qu'elle est telle qu'elle donne à tous le pouvoir de se sauver, attendant du libre arbitre de l'homme son effet & son usage. C'est, si je ne me trompe, la même chose que de dire, que nous devons mettre notre espérance autant en l'homme qu'en Dieu, & même la placer plus en l'homme; (ce qui ne sera plus l'espérance théologique); qu'enfin nous pouvons nous glorifier de la bonne œuvre en nous-même, comme un * de ces Peres a dit que *cela est aussi un peu permis*. Toutes prétentions condamnées dans la sainte Ecriture. Malheur à ces défenseurs présomptueux du libre arbitre; malheur aux présomptueux même, à ceux qui se tiennent pour être plus en sûreté en partageant leur esperance entre Dieu & l'homme, que s'ils ne se confioient avec l'Eglise

* Le P. Fontaine dans sa Défense de la B. Unig.

rens, quod ipse Bullas Roman. Pont. reciperet, illi verò nequaquam. His verò præmissis, jam perspicis, vir acute, quare inter alios recentiores Theologos, Patris Berti potissimùm mentionem fecerim. Cùm enim a Censoribus Romanis ejusdem Theologia adprobata sit, cùmque illam plerique per Italiam plausu exceperint magno, simul cum ejusdem vindiciis, pronum tibi erit indicare Percunctatori Gallo, excerptas illas Propositiones, quas ipse nobis exhibitas voluit ad examen, ab Augustinianis Theologis censurâ dignas, si excutiantur, fore judicandas. Rectè etiam facies, si per te innotuerit viro illi, prodiisse insuper anno proximè elapso Brixiæ doctum Opus Patris Viatoris ex Ordine Capuccinorum sub titulo: *Ricerca sistematica*, in quo Auctor juxta mentem D. Prosperi, cujus Carmen *de Ingratis* exhibet etiam in vulgarem linguam metricè a se conversum, rite ad diligenter de rebus ad Dei Gratiam spectantibus Philosophatur. Ex Lectione enim hujus etiam operis, quod summis viris ac Theologis magni nominis, ringentibus sociis, placuit, Gallus ille concicere poterit, antiquam sanamque doctrinam ab Italis non servari tantùm, sed etiam validiùs & clariùs ho-

qu'en *Dieu ſeul*; qui ne profeſſent pas avec humilité que toute Grace, même dans les Chrétiens, eſt un don gratuit qui n'eſt aucunement dû de la part de Dieu; qui ſont forcés de ſoutenir que la Grace eſt néceſſaire à l'homme *ex conſequenti*, je ne dis pas pour ne point pécher (ce qui eſt très-Chrétien) mais pour que ſes péchés lui ſoient imputés à faute; ce qui eſt horrible à entendre pour des Chrétiens. Mais je m'arrête; car je crois que je me ſuis plus étendu que je ne voulois. Ainſi je reviens au P. Berti. On peut recourir ſur cette matiere, même à ſon dernier Ouvrage publié à Livourne, ſous le nom d'*Apologie*, il y a plus d'un an. Car on y découvre ſurtout l'accord entier qui ſubſiſte entre les François oppoſés au Moliniſme & les Auguſtiniens d'Italie, par rapport aux matieres de la Grace. Sur quoi voici ce qu'il faut que vous ſçachiez. Les Moliniſtes de France reprocherent il y a quelques années au P. Berti *que* ſes ſentimens étoient conformes à ce que penſent ceux qu'en France (à l'inſtigation ſur-tout des Jéſuites) on nomme Janſéniſtes. Ceux-ci, dans le *Supplément* aux feuilles périodiques de Paris, qui portent le nom de *Nouvelles Eccléſiaſtiques*, de l'année 1754, ſe plaignirent de

die asseri, quàm apud Gallos. Admone autem virum illum, ut, si legens ipse prædictorum Theologorum Libros, aliquos in eis nævos offendat (quos inesse non negaverim) ne hos tribuat istorum insciliæ, sed tribuat locorum, temporum, Personarumque circumstantiis. Quod ad me attinet, jam nosti quorum Librorum Lectione delecter; undè facilè judices, quantum improbem doctrinam in excerptis Propositionibus contentam. Porro, cùm allata ad me est epistola sua, præ manibus habebam expositionem Doctissimi D. Duguet in Cap. IX. Job, in quo explanando mirificè differit de humanæ justitiæ origine, & de his quæ cum doctrinâ de Gratiâ colligata sunt. Quæ autem est tanti viri mens in hoc doctrinæ genere, mea quoque est. Si ergo ipsum legeris, meam sententiam tenebis. Vellem autem te assuescere Lectioni insignis hujus scripturarum Interpretis, nulli certe secundi in Verbi Dei solidâ germanâque explicatione. Vix enim dicere possum, quantum proficies etiam in his quæ ad recte ratiocinandum & Philosophandum pertinent. Hæc sunt quæ pro tempore ad te rescribere volui, ut tibi morem gererem; pauca illa quidem & jejuna, si materiam spectes quam

ce que, tandis que leur Doctrine sur la Grace & celle du P. Berti sont les mêmes, (car ils font profession de souscrire à toute celle de ce Pere;) cependant on approuvoit à Rome la Doctrine du P. Berti, & non la leur. Le P. Berti répondit aux uns & aux autres dans l'Ouvrage dont je parle, non en désavouant l'accord de ses sentimens sur le Dogme avec ceux de ces adversaires de Molina, mais en ne mettant de différence entr'eux & lui, qu'en ce qu'il recevoit les Bulles des Souv. Pontifes, & qu'eux ne les recevoient point. Cela posé, vous voyez, homme intelligent comme vous êtes, pourquoi entre les Théologiens modernes j'ai préféré de vous citer le P. Berti. Car la Théologie de ce Pere étant approuvée par les Censeurs Romains, & ayant été reçue avec ses *Défenses* dans presque toute l'Italie avec les plus grands applaudissemens, vous serez en état de répondre au François qui vous consulte, que les Propositions qu'il soumet à notre jugement ne manqueroient pas d'être censurées par les Théologiens Augustiniens, si elles passoient par leur examen.

Vous ferez bien d'indiquer aussi à celui qui vous consulte le sçavant Ouvrage du P. Viator, Capucin, publié à Brescia l'an-

attingunt, ſed plura quàm à me expectare jure poſſes, maxime per hos dies, ob rationes in principio hujus Epiſtolæ allatas. Tu fac, ut me ames; nam & ego bene de te mereri ſtudeo. Vale.

Ruri VI. Idus Octobris MDCCLVII.

née derniere, ſous le titre de „ Recherches Syſtematiques “, *Ricerca Syſtematica*. Cet Auteur y traite bien & avec exactitude des matieres de la Grace conformément aux ſentimens de S. Proſper, dont il publia le Poëme *de Ingratis*, traduit même en vers Italiens. Par la lecture de cet Ouvrage, qui a eu l'applaudiſſement des meilleurs Théologiens & des plus grands hommes, au dépit des Jéſuites, votre François pourra juger que la ſaine & ancienne Doctrine n'eſt pas ſeulement maintenue en Italie, mais qu'elle y eſt aujourd'hui plus fortement & plus clairement profeſſée qu'en France. Faites-lui auſſi obſerver que ſi, dans la lecture des Livres des Théologiens que j'ai cités il rencontre quelques taches, (dont j'avoue moi-même qu'ils ne ſont pas exempts), il ne doit point les attribuer à l'ignorance de ces Théologiens, mais aux circonſtances des tems, des lieux & des Perſonnes.

Pour ce qui me concerne, vous ſçavez quels ſont les Livres qui font mes délices; & vous pouvez juger de-là combien je déſapprouve la Doctrine des Propoſitions dont il s'agit. Lorſqu'on m'a remis votre Lettre, j'avois à la main l'Explication du très-ſçavant M. Duguet ſur le

Chap. IX. de Job, où il traite admirablement de l'origine de la juſtice de l'homme, & des articles qui ont rapport à la Doctrine de la Grace. Or, le ſentiment de ce grand homme ſur ces matieres eſt auſſi le mien; liſez-le, & vous aurez l'avis que vous me demandez. Que j'aurois à cœur de vous familiariſer avec la lecture de ce célèbre Interpréte des ſaintes Ecritures, qui ne le céde aſſurément à perſonne pour ce qui eſt d'expliquer ſolidement & de donner le ſens propre à la parole de Dieu! Je ne puis vous dire combien cette lecture pourra vous ſervir même dans vos matieres de Philoſophie & dans l'art de raiſonner.

Voilà ce que je me ſuis propoſé de vous écrire pour vous ſatisfaire autant que la circonſtance du tems le permet. C'eſt dire peu de choſes & peu approfondies, ſi vous conſidérez l'importance des matieres: mais, ſi vous peſez les raiſons par leſquelles j'ai commencé cette Lettre, c'eſt plus que vous n'étiez en droit d'en attendre. Aimez-moi toujours autant que vous voyez que je déſire vous ſervir. Adieu.

De la Campagne le 6 des Ides d'Octobre 1757.

ETSI Oratores Sacri excuſari plerumque ſoleant, ſi quid eis ab ore excidat, quod ineptum fortè ſit, & auribus Theologorum ingratum; multò enim ſæpiùs ad ineruditæ plebis ingenium, quàm ad doctorum hominum captum orationem accommodare coguntur: quiſquis tamen ille ſit, qui ſermonis hujus Excerptum in eâ ſolemni concione confidentiſſime recitavit, tam multa ſubdolè involuta, contradictoria, apertè etiam falſa, calumnioſa, temeraria, ſcandaloſa, erronea, & in hæreſim incautos inducentia protulit, ut nullam mereatur excuſationem.

Omnem equidem orationis impetum ſe vertere fingit in hæreticos Calviniſtas: intereà verò ſub atrâ Calviniſtarum Larvâ Orthodoxorum Theologorum dogmata dirè proſcindit & lacerat. Quos enim tam acriter inſectatur, fædiſque coloribus pingit, ii ſunt qui Chriſtum Jeſum palam profitentur mortuum eſſe pro ſalute omnium hominum. " *Quel Dieu*, quel Ré-„ dempteur voudroient-ils me faire ado-„ rer? Un Dieu, qui meurt pour ſauver

CENSURE

CENSURE d'un quinziéme Docteur de Rome.

ON traite ordinairement les Prédicateurs avec indulgence, lorſqu'il leur échappe quelque terme impropre, & qui n'eſt pas exprimé dans la rigueur théologique ; parce qu'ils ſont plus ſouvent obligés de ſe proportionner à la portée de gens groſſiers, qu'à l'intelligence de perſonnes ſçavantes. Mais pour celui qui a débité avec la plus grande confiance dans une aſſemblée ſolemnelle l'Extrait du Sermon dont on ſe plaint, quel qu'il ſoit, il eſt indigne de la même indulgence. Il a avancé tant de choſes ſi malicieuſement enveloppées, ſi contradictoires, ſi clairement fauſſes, calomnieuſes, téméraires, ſcandaleuſes, erronées, & propres à induire les ſimples dans l'héréſie, qu'il ne mérite aucune excuſe.

Cet Orateur ſemble diriger tout ſon diſcours contre les Calviniſtes ; mais ce n'eſt qu'une feinte. Sous le maſque hideux du Calviniſme, c'eſt à la Doctrine des Théologiens orthodoxes qu'il en veut, c'eſt elle qu'il fronde & qu'il déchire cruellement.

„ tous les hommes „ : Qui cum Tridentini Concilii Patribus ſeſſ. v. credunt per Jeſu Chriſti gratiam, quæ in Baptiſmo confertur reatum originalis peccati remitti, &c. Credunt namque, uti ipſemet fatetur orator, in Jeſum Chriſtum, " *qui* m'a pardonné „ ce péché de mes Peres, ce péché ori„ ginel, qu'il ma pourtant remis dans le „ Baptême : Qui denique cum magni nominis de ſcholâ Theologis opinantur radicaliter peccatum originale eſſe cauſam reprobationis fidelium qui damnantur. In eorum quippe ſententiâ rite explicatâ, Deus eſt, oratore teſte, " *qui* me laiſſe, „ qui m'abandonne, qui me réprouve „ pour ce péché originel, qu'il m'a pour„ tant *remis* dans le Baptême. „ Verùm nulli magis Calvinianorum hæreſi adverſantur, quàm qui ita ſentiunt. Hi enim è diametro pugnant cum Calvino, ejuſque Gregariis. Nam Calvinus aliique ſummæ impietatis hæretici negant omnino Chriſtum mortuum eſſe pro ſalute omnium hominum : negant per Chriſti gratiam remitti in Baptiſmo originale peccatum : negant tandem reprobationem hominum eſſe à Deo factam poſt præviſum eorum peccatum, quodcunque illud ſit, ſive ori-

En effet quels ſont ceux contre qui il ſe déchaîne avec tant de fureur, & qu'il dépeint avec des couleurs ſi affreuſes ? Ce ſont des hommes, *qui* confeſſent publiquement que *Jeſus-Chriſt eſt mort pour le ſalut de tous les hommes.* „ Quel Dieu, quel „ Rédempteur voudroient-ils me faire „ adorer ? Un Dieu qui meurt pour ſau„ ver tous les hommes " ; *qui* croient, avec les Peres du Concile de Trente, (Seſſ. V.) que la coulpe du péché originel eſt remiſe par la grace de Jeſus-Chriſt, qui nous eſt donnée dans le Baptême, &c. Car, de ſon propre aveu, ils ſont profeſſion de croire en Jeſus-Chriſt, „ qui m'a par„ donné le péché de mes Peres ; ce pé„ ché originel qu'il m'a pourtant remis „ dans le Baptême ". Ce ſont enfin des hommes *qui* croient, d'après les plus grands Théologiens de l'Ecole, que le péché originel eſt radicalement la cauſe de de la réprobation des Fidèles qui ſont damnés : car, ſelon cet Orateur, dans leur ſentiment bien entendu, c'eſt Dieu „ qui „ me laiſſe, qui m'abandonne, qui me ré„ prouve pour ce péché originel, qu'il m'a „ pourtant *remis* dans le Baptême ". Mais dans la vérité, perſonne ne fut jamais ſi oppoſé à l'héréſie des Calviniſtes que ceux

ginale, ſive actuale ; eamque unice repetunt ex abſoluto, antecedenti, æterno, & immutabili decreto Dei, quo homines ante prævisionem peccatorum ad ſempiternum exitium damnati conditique fuere. Sicque decretum hoc Calvinianum reprobos in peccata compellit, & mater eſt omnium errorum, quos in materiâ de Prædeſtinatione, Gratiâ, & libero arbitrio Calvinus congeſſit. Inde enim hominis libertas evertitur, neceſſitas ad peccandum imponitur, fatale decretum Stoicorum inducitur, Deus criminum auctor publicatur, & mille hujuſmodi errorum portenta nata ſunt, quorum nullum ex deſcriptâ per Oratorem noſtrum ſententiâ, uti in ſcholis Catholicorum defenditur, ullo modo derivat. Eos nihilominus tam probæ & orthodoxæ ſententiæ Theologos *Calviniſtas* appellat, tantæque immanitatis eſſe deprædicat, ut Chriſtum morientem mihi exhibeant "qui me fait des loix „ rigoureuſes, & me laiſſe dans l'impuiſ„ ſance de les remplir; qui ſe joue de „ moi en me faiſant des reproches pour „ n'avoir pas fait ce qu'il ſçait bien n'ê„ tre pas en mon pouvoir : „ Quæ ſcilicet propria ſunt Calviniſtarum monſtra, ea

qui penſent de la ſorte. Ils combattent de front cet Hérétique & ſes Sectateurs. En effet, Calvin & les autres Hérétiques nient que J. C. ſoit mort pour le ſalut de tous les hommes ; ils nient la rémiſſion du péché originel dans le Baptême ; ils nient enfin que la réprobation des hommes ſoit en Dieu poſtérieurement à la préviſion de leur péché, ſoit originel, ſoit actuel ; ces Hérétiques veulent au contraire que la réprobation ſoit uniquement l'effet d'un decret abſolu, antécédent, éternel, & immuable, qui condamne les hommes, & les deſtine à une mort éternelle avant la préviſion d'aucun péché. C'eſt ainſi que ce decret Calvinien entraîne & pouſſe les Réprouvés dans le crime ; & c'eſt-là la ſource de toutes les erreurs de Calvin ſur la Prédeſtination, la Grace & le libre Arbitre. Car, de-là naît le renverſement de la liberté de l'homme, la néceſſité de pécher, & la fatalité des Stoiciens ; Dieu lui-même devient l'auteur du péché : de-là enfin ſortent mille autres erreurs qui ſont autant de monſtres, mais qui ne réſultent aucunement du ſentiment que notre Orateur veut décrire, & tel qu'il ſe défend dans les Ecoles Catholiques. Cependant ce ſont ces Théologiens d'une

Catholicis tribuit. Neque id mirum videri debet; quum hæc ipſa tam portentoſa deliria ex eâdem Sancti Auguſtini doctrinâ de reprobatione malorum neceſſariò conſequi Semipelagiani arbitratu ſuo ſomniarint: eamque non ita pridem uti Calvinianæ hæreſi conjunctiſſimam in Sancto Doctore ejuſque germanis diſcipulis exhorruerint ſcriptores inter cæteros duo, quorum alter à Cardinali Noriſio caſtigatur; alter verò cognomento Ghezzius à ſacrâ Indicis congregatione palinodiam canere juſſus eſt. Adde his, quod Excerpti auctor ſtatim ab initio in Calviniſtarum cenſum retulit, qui cum Auguſtino ſentiunt ex universâ lapſorum hominum maſsâ poſt originalis culpæ viſionem alios fuiſſe Dei miſericordiâ ejuſque beneplacito prædeſtinatos ad gloriam, alios juſto judicio in eâdem perditionis maſsâ relictos; quam derelictionem ſcholarum Theologi *reprobationem negativam* appellant: " Un Dieu „ qui choiſit à ſon gré un petit nombre de „ favoris, & laiſſe les autres dans la maſſe „ de perdition. „ Quantum verò à Calvini errore hæc ſententia diſtet, ignorare non poterat Orator. Nam Calvinus ante perditionis maſſam ex unâ originali culpâ plaſmatam, homines puro putoque vo-

Doctrine ſi pure & ſi orthodoxe, qu'il appelle *Calviniſtes*. Il oſe même nous les donner pour des hommes ſi cruels qu'ils me repréſentent Jeſus-Chriſt mourant „ comme un Dieu qui me fait des Loix rigoureuſes, & me laiſſe dans l'impuiſſance de „ les remplir; qui ſe joue de moi en me „ faiſant des reproches, pour n'avoir pas „ fait ce qu'il ſçavoit bien n'être pas en „ mon pouvoir : " Erreurs propres aux Calviniſtes, & qu'il attribue aux Catholiques. Au reſte, il n'y a rien en cela qui doive ſurprendre. Les Semipelagiens avant lui ont été dans les mêmes revêries ; ils prétendoient que toutes ces extravagances étoient une ſuite néceſſaire de la Doctrine de S. Auguſtin ſur la réprobation des méchans ; & même, ſans remonter ſi haut, n'a-t'on pas vû preſque de notre tems deux Auteurs entr'autres qui ont rejetté avec horreur & combattu, dans le ſaint Docteur & ſes fidèles Diſciples, cette Doctrine ſi pure, comme intimement liée à celle de Calvin? L'un a été fortement refuté par le Cardinal Noris ; & la ſacrée Congrégation de l'Index obligea l'autre nommé le P. Ghezzi, à ſe rétracter. Ajoutez à cela que l'Auteur de l'Extrait met dès le commencement au nombre des Calviniſtes

luntatis ſuæ decreto ad æternam mortem à Deo prædeſtinatos & condemnatos aſſeruit. Eâ denique arte *puſillum gregem* electorum commemorat, ut inſigne illud nomen, quo tradunt Patres Prædeſtinatorum numerum fuiſſe à Chiſto domino indicatum, irridere voluiſſe præ ſe ferat; quaſi longe major ſalvandorum ſit numerus, quàm damnandorum.

Exceptiones, quas ille exoſas & *Calvinianas* vocat, non cadunt ſuper univerſitatem hominum, perinde ac ſi eorum aliquem excludant à generali, eâque ſincerâ, voluntate, quâ Chriſtus moriens voluit ſalutem omnium, nemine excepto. Idem enim declamator teſtis eſt, Theologos illos, contra quos agit, nullam prorſus exceptionem inferre *univerſalitati divini amoris* ea in parte quæ reſpicit ſalutem omnium hominum; quum apertiſſimè doceant, non ſolùm Chiſtum mortuum eſſe pro omnibus, ſed etiam (quod maxime notandum, eſt) mortuum eſſe ad ſalvandos omnes homines: "Loin de nous „ les exceptions odieuſes, que les Calvi„ niſtes voudroient mettre à l'*univerſalité* „ de ſon amour. Ha! les barbares! Quel „ Dieu, quel Rédempteur voudroient-ils „ me faire adorer? Un Dieu, *qui meurt*

ceux qui penſent avec S. Auguſtin, que Dieu après la viſion du péché originel a tiré de cette maſſe univerſelle de pécheurs un certain nombre d'hommes qu'il a par un effet de ſa bonne volonté & de ſa miſéricorde prédeſtinés à la Gloire, & qu'il a laiſſé les autres dans la même maſſe de perdition par un juſte jugement; ce que les Théologiens Scholaſtiques appellent *réprobation négative* : „ Un Dieu qui choi-„ ſit à ſon gré un petit nombre de Favo-„ ris, & laiſſe les autres dans la maſſe de „ perdition. " Le Prédicateur n'a pû ignorer combien ce ſentiment eſt différent de l'erreur de Calvin; car cet Hérétique prétendoit que Dieu deſtine & condamne les hommes à la mort éternelle par un decret abſolu de ſa volonté, avant l'exiſtence de la maſſe de perdition formée par le ſeul péché originel. Enfin, il ſemble affecter de ne parler du *petit Troupeau* des Elus, que pour tourner en ridicule & inſulter à cette expreſſion précieuſe, par laquelle les Peres diſent que Jeſus-Chriſt a déſigné le nombre des Prédeſtinés; comme ſi ces Elus devoient être en plus grand nombre que les Réprouvés.

Les exceptions qu'il qualifie d'odieuſes & de *Calviniennes* n'ont point pour objet

„ *pour ſauver tous les hommes.* „ Hanc enim ſententiam, uti evidens eſt, adverſariis ſuis adſcribit Orator; eamque nec reprehendit, nec, ſi recte ſapit, reprehendere poteſt. Quamobrem illud unum reſtat exceptionis genus, quod ſitum eſt in *applicatione diſtributivâ* amoris Chriſti inæqualiter factâ. An igitur ea una exceptio eſt, quam ille tantopere abominatur & horret? Ita quidem: unde ſi quis dixerit Chriſtum mortuum quidem eſſe ad ſalvandos omnes homines; merita tamen paſſionis Chriſti, omneſque illius amoris fructus & effectus non omnibus æqualiter communicari, erit is, Oratoris noſtri judicio, tanquam vile Calviniani hominis caput damnandus; quum tandiu hæreticam exceptionem inferre intelligatur *univerſalitati* amoris Chriſti patientis, quandiù non confiteatur amorem Chriſti cum omnibus etiam ſuis fructibus & effectibus æqualiter omnibus communicari. Sed exceptionem hanc uti Calviniſticam execrari, tantundem eſt ac deteſtari ſenſum totius Eccleſiæ, illudque inprimis Tridentinæ ſynodi Decretum, ſeſſ. 6. cap. 3. " *Etſi* (Chriſtus) pro omnibus „ mortuus eſt, non omnes tamen mortis „ ejus beneficium recipiunt: ſed hi dumta- „ xat, quibus meritum Paſſionis ejus com-

l'univerſalité des hommes. Elles ne tendent point à exclure quelqu'un de cette volonté générale & ſincere qui eſt en J. C. mourant pour le ſalut de tous les hommes, ſans en excepter aucun. Il convient lui-même que ces Théologiens contre qui il déclame ſi fort, ne mettent aucune exception à *l'univerſalité de l'amour divin*, par rapport au ſalut de tous les hommes; puiſqu'ils enſeignent clairement non-ſeulement que Jeſus-Chriſt eſt mort pour tous, mais encore, ce qui eſt très-remarquable, qu'il eſt mort pour ſauver tous les hommes. „ Loin „ de nous les exceptions odieuſes que les „ Calviniſtes voudroient mettre à *l'univer-* „ *ſalité* de ſon amour. Ha! Les barbares! „ Quel Dieu, quel Rédempteur vou- „ droient-ils me faire adorer? Un Dieu „ *qui meurt pour ſauver tous les hommes.* " Il eſt évident que le Prédicateur attribue ce ſentiment à ſes adverſaires. Il ne le blâme point & ne le peut blâmer, s'il veut penſer avec exactitude; par conſéquent il ne reſte que cette ſeule exception qui a lieu dans l'*appliquation diſtributive* de l'amour de Jeſus-Chriſt faite inégalement. Seroit-ce donc là cette exception qu'il déteſte ſi fort, & pour laquelle il témoigne tant d'horreur? On méritera donc, au jugement

„municatur.„Certum enim non omnes vocari, aut non æqualiter vocari, non omnes vocatos juſtificari, non omnes juſtificatos *Magnum* illud accipere & *ſpecialis perſeverantiæ donum*; nec ita *univerſalitas* amorem Chriſti omnibus communicari, quin major illius caritas, & dilectio fuerit erga Deiparam, hodieque etiam major ſit erga electos ante mundi conſtitutionem, ut eſſent Sancti & immaculati, quàm erga cœteros Adæ poſteros. An æqualem dixerit amorem Chriſti morientis tam erga electum quàm erga reprobum latronem; tam erga dilectum, quam erga proditorem diſcipulum. Tanta univerſalitas ſine ullâ omnino exceptione in amore Redemptoris mortis ſuæ fructus miſericorditer communicantis in errores contra fidem inducit.

De pænalitatibus originalis peccati remanentibus in Renatis poſt Baptiſmum minus recte ſentire videtur, ubi Deum immanitatis redarguit: " Qui m'a pardonné „ le péché de mes Peres, & m'en fait „ porter toutes les ſuites malheureuſes. „ Certe, ſi ex Calvini impietate deducere vellet, Deum injuſtum & inhumanum concipi oportere, quia quùm hominis reprobationem abſoluto decreto ſuo ante

de cet Orateur, tous les anathêmes prononcés contre les Calviniſtes, ſi on dit qu'à la vérité Jeſus-Chriſt eſt mort pour ſauver tous les hommes, mais que les mérites de de ſa paſſion & tous les fruits & les effets de ſon amour ne ſont pas également communiqués à tous ? La preuve en eſt, qu'on eſt cenſé, ſelon lui, mettre une exception hérétique à *l'univerſalité* de l'amour de Jeſus-Chriſt ſouffrant, tant qu'on ne reconnoît pas que cet amour avec tous ſes fruits & ſes effets eſt également communiqué à tous. Mais, déteſter cette exception comme Calviniſte, c'eſt déteſter la Doctrine même de toute l'Egliſe, & ſpécialement le Decret du Concile de Trente, Seſſ. 6. chap. 3. (qui dit:) „ quoique (J. C.) ſoit „ mort pour tous, cependant tous ne re„ çoivent pas le bienfait de ſa mort, mais „ ceux-là ſeulement à qui le mérite de ſa „ paſſion eſt communiqué. " En effet, il eſt certain que tous ne ſont pas appellés, ou ne le ſont pas également, que tous ceux qui ſont juſtifiés ne reçoivent pas le don ſi *grand* & ſi *ſpécial* de la perſéverance ; qu'ainſi l'amour de Jeſus-Chriſt n'eſt pas communiqué univerſellement à tous ; à moins qu'on ne veuille dire, qu'il n'a pas plus aimé ſa Sainte Mere & les Elus qu'il

cujuſcumque peccati prævisionem ſtatuerit, nequidem poſt baptiſmum deletur originale peccatum, nec proinde tollitur pæna æternæ damnationis ei debita; nihil haberem in quo Oratoris ſententiam reprehendere poſſem. Tunc in ſerie illâ narum intelligerem comprehendi ſupplicium æternum. Sed quum ponat primò *remitti* per Baptiſmum originale peccatum, nullum amplius locum mihi relinquit, ut inter infauſta conſectaria quæ remanent in Renato poſt remiſſionem culpæ, intelligam etiam pænam æternæ damnationis; nam deletâ culpâ, deletur & pæna quæ ei debetur. Quid ergo? Qui antea conceſſerat *remitti* juxta Catholicam fidem originale peccatum, conceſſerat etiam fuiſſe ſublatam pænam æternæ damnationis, quæ debebatur perſonæ; adeoque ubi de Deo conqueritur, quaſi immitis & injuſtus ſit, qui cogit Renatos poſt Baptiſmum ferre infauſta omnia conſectaria originalis culpæ per Chriſti gratiam ſublatæ, loquitur de pænalitatibus naturæ corruptæ; eaſque remanere non poſſe colligit, niſi injuſtitiæ nota Deo tribuatur; quod erat Juliani Pelagiani ſophiſma in Auguſtini ſententiam crebro contortum. Ita cenſebam, ſalvo meliori judicio.